

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

### **1. OBJET DE LA CONSULTATION : Travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du complexe sportif Maxime Bossis (Montaigu-Vendée)**

**2. POUVOIR ADJUDICATEUR :** Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière - 35 avenue Villebois Mareuil - 85607 MONTAIGU Cedex – Tél : 02.51.46.45.45 - Fax : 02.51.46.45.40 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président de la Communauté de communes - Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### **3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :** Marché public - Travaux

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45236119-7	Travaux de réparation de terrains de sports
45231112-3	Installation de réseau de conduites
45262522-6	Travaux de maçonnerie
37410000-5	Équipements de sports de plein air

**4. PROCEDURE DE PASSATION :** Procédure adaptée lancée en application des dispositions des articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **5. ALLOTISSEMENT :** Les prestations sont réparties en deux lots :

- Lot n°01 : Terrassement, VRD
- Lot n°02 : Equipements sportifs

**6. TYPE ET FORME DE CONTRAT :** Le lot n°01 « Terrassement, VRD » à tranches sera conclu en application de l'article 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Tranche ferme
- Tranche optionnelle n°1 « Réfection accès piste en bicouche »
- Tranche optionnelle n°2 « Contrat annuel d'entretien résine imperméable ».

Le lot n°02 « Equipements sportifs » sera conclu sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum de commande est fixé à 150.000,00 € HT sur 4 ans.

**7. DUREE DES PRESTATIONS :** L'exécution des prestations débutera à compter de l'ordre de service de démarrage. La durée globale prévue pour l'exécution du lot n°01 « Terrassement, VRD » est de 3 mois et demi. La date prévisionnelle de début des prestations est le 22 avril 2019 et la date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 30 août 2019. Chaque candidat doit remettre un planning détaillé, à barres et par phases, permettant de respecter ou optimiser le calendrier prévisionnel d'exécution du pouvoir adjudicateur.

Le lot n°02 « Equipements sportifs » sera conclu pour une durée de 4 ans, à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations.

**8. VARIANTES « AUTORISEES » :** Uniquement pour le lot n°01 « Terrassement, VRD ». Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une seule offre variante. Chaque candidat pourra seulement proposer une offre "variante" en plus de son offre de base (une seule offre variante autorisée), en cohérence avec les caractéristiques décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.

En tout état de cause, chaque variante devra être motivée et accompagnée d'un descriptif précis, avec sa mise en œuvre détaillée. Toute proposition de variante qui ne respecte pas les exigences minimales et les limites imposées sera rejetée.

**9. VARIANTES « EXIGEES » :** Pour le lot n°01 « Terrassement, VRD », les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour la variante exigée suivante :

- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 « Réalisation d'un huitième couloir ».

**10. MODALITES DE FINANCEMENT** : Fonds propres de la Communauté de communes. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

**11. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION** : A consulter et télécharger gratuitement sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, coordonnées ci-dessus).

**12. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES** : Les offres devront parvenir **avant le lundi 25 février 2019 à 12h00** sur le profil acheteur de la Communauté de communes [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

**13. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES** : Les conditions de participation, la liste des documents devant être remis par le candidat, ainsi que les critères d'attribution sont précisés dans le règlement de la consultation (RC).

**14. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES** : Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**15. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Renseignement(s) technique(s) : Bureau d'études – Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière – Tél. : 02 51 46 45 45.

Renseignement(s) administratif(s) : M. Mathis BEILLEVAIRE – Service Commande publique – Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière – Tél. : 02 51 46 45 45.

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-securises.fr>

**16. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

**17. INFORMATIONS DIVERSES** : Offre en français et en euro – Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats du classement des offres.

**18. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : Le mercredi 23 janvier 2019.